

[Aller au menu \[#banner-nav\]](#)

[Aller au contenu \[#content-wrap\]](#)

[Aller à la recherche \[#search\]](#)



---

# Institut des Risques Industriels Assurantiels et Financiers

## Université de Poitiers

[#]

# Gazette de l'IRIAF N°27

## JANVIER 2014

[L'interview de Monique Johnson](#)

[#art1]

[Du nouveau pour l'admission Post Bac \[#art2\]](#)

## INTERVIEW DE MONIQUE JOHNSON

**La gazette : En quelques mots quelle est la « silhouette » du département HSE ?**

**Monique Johnson :** Notre département recrute chaque année 70 étudiants en première année. C'est une filière scientifique, alors le recrutement porte sur des bacheliers S et STI2D (Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable). Ces derniers sont la cible définie par le ministère. Les enseignements du Département HSE sont pluridisciplinaires ainsi l'équipe pédagogique se compose de chimistes, de physiciens, de psychologues, de juristes... Le nouveau Programme Pédagogique National (PPN) accentue les compétences pratiques et l'apprentissage sur le terrain. De ce fait la formation en HSE comprend beaucoup de travaux pratiques.

**L.G. : l'IRIAF recrute à Bac +3 et le département HSE forme jusqu'à Bac +3, quelles sont les passerelles ?**

**M.J. :** 90% de nos étudiants poursuivent des études après leur DUT avec pour conséquence directe un accès à l'emploi de niveau Bac +2 très facile. Les recruteurs ont du mal à trouver les personnes qu'ils recherchent. Pour ceux qui poursuivent, 10%, en moyenne, sont accueillis en Licence Professionnelle Protection Civil et Sécurité des Personnes à Niort. Enfin, le reste intègre le plus souvent des licences générales pour atteindre un master. 30 à 50% s'inscrivent en licence sciences du danger à l'IRIAF. Cette poursuite d'étude forme un squelette d'une formation de Bac +1 à Bac +5 sur le site de Niort. Le passage à l'IUT fournit les éléments techniques et pratiques du technicien et les trois années de formation à l'IRIAF renforcent ces compétences et apportent des compétences de management et de gestion de projet nécessaires aux cadres et ingénieurs formés à bac +5.

**L.G. : Quelles sont les relations entre les équipes pédagogiques ?**

**M.J. :** La principale relation est l'intervention « croisée ». Des enseignants de notre équipe interviennent dans les formations de l'IRIAF et inversement. Cela favorise grandement la connaissance des formations par des enseignants de l'autre structure. Cependant, il me paraît opportun d'accroître nos relations à l'occasion de toutes les manifestations organisées de part et d'autre sur le site. Ces manifestations sont autant d'occasion de montrer ce que sont les formations et les compétences développées sur notre site à tous nos partenaires professionnels et institutionnels. Ces actions ne peuvent que renforcer les synergies déjà existantes et notre visibilité par nos partenaires institutionnels et professionnels.

**L.G. : Alors quelles sont les perspectives et les nouvelles dynamiques à renforcer ou à construire ?**

**M.J. :** Je vais prendre un exemple qui illustre le contexte très changeant de notre environnement : la réglementation sur les Composés Organiques Volatils (COV). Cette réglementation impose des diagnostics pour les collectivités dans certains endroits accueillant des enfants. En 2015, une surveillance périodique devra être mise en place. Une telle avancée réglementaire devrait être l'occasion de mobiliser les équipes pédagogiques ainsi que la junior entreprise ICARE pour faire une offre de service

en direction de toutes nos collectivités partenaires. De tels projets ne peuvent que renforcer la filière gestion des risques. Les retombées, à la fois pédagogique et de recherche, sont intéressantes. La mobilisation collective autour de sujet comme celui-ci, est l'occasion de passer d'un état réactif (bien connu des chimistes) à un état pro-actif !

[Haut de page \[#retour\]](#)

## DU NOUVEAU POUR L'ADMISSION POST-BAC

*« On ne peut s'orienter en deux clics. APB ne doit être ni un casse-tête pour les élèves ni une source d'angoisse pour les parents. C'est tout l'enjeu de la réforme de la réussite portée par la loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013, qui fait de l'orientation une priorité ».* Geneviève FIORASO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

### Vous avez dit APB... mais qu'est-ce ?

APB (Admission Post Bac) c'est un portail internet national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur. Il offre la possibilité pour tous les candidats de France et de l'étranger de se préinscrire dans un établissement d'enseignement supérieur à partir d'un point d'entrée unique.

Fonctionnant sur la base d'un calendrier commun à toutes les formations, APB permet à chaque candidat de formuler des vœux de préinscription et de recevoir une proposition d'admission, correspondant, dans la limite des places disponibles, à son vœu classé le plus haut possible.

Attention, APB est un portail d'inscription et non d'orientation. Il permet aux futurs étudiants de s'informer sur les cursus offerts et les établissements, d'émettre des vœux de poursuite d'études, de suivre leur dossier de candidature et d'effectuer leurs démarches de pré-inscription.

Le portail APB s'adresse aux élèves de terminale, aux titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent et à partir de 2014, à l'ensemble des étudiants souhaitant se réorienter vers une première année de licence.

En 2013, ce portail a concerné 667297 jeunes.

### En 2014, une rénovation du portail, pourquoi ?

Cette rénovation de la procédure « APB » souhaitée et réalisée par la Ministre présente 4 nouveautés majeures.

Mieux accompagner les utilisateurs d'APB dans leurs démarches. Pour cette année 2014, un numéro vert unique sera accessible durant toute la période d'ouverture du portail. De plus, une sensibilisation à APB sera réalisée dès la classe de Première. L'enjeu est de permettre aux jeunes de se familiariser avec l'outil et de commencer à définir son projet d'orientation avec les équipes éducatives.

Améliorer la lisibilité des formations présentées sur APB. Dès cette année 2014, la simplification de l'offre de formation sera effective sur APB. Ainsi, au lieu de 1800 diplômes de licence générale, les lycéens choisiront parmi 45 mentions. Cette simplification, pour les licences, doit faciliter l'orientation pour les jeunes et leurs familles. De plus, l'ordre de présentation des formations dans APB est modifié. L'objectif est de valoriser les formations universitaires et publiques. Ainsi, les formations sont présentées dans l'ordre suivant : licences, PACES, BTS, DUT, CPGE, écoles d'architectures, d'art, de commerce, formations paramédicales et sociales.

Faciliter le parcours des utilisateurs sur le portail. A l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase, il y aura une validation automatique des vœux des candidats en licence. L'objectif est de remédier au problème de non validation des vœux par plusieurs milliers de candidats chaque année, et donc à des propositions ne correspondant pas à leurs vœux ou à des jeunes qui sortent du dispositif APB.

Elargir l'inscription, via APB, aux étudiants en réorientation. L'ensemble des étudiants souhaitant se réorienter vers une première année de licence pourront le faire via le portail APB. Sont concernés : les réorientations en interne à l'établissement, réorientations vers une autre université, réorientations d'une licence vers une formation sélective ou l'inverse.

### Le calendrier 2014 d'APB

Inscription, saisie des vœux : du 20 janvier au 20 mars

Possibilité de modifier son classement hiérarchisé de vœux : du 20 janvier au 10 juin

Date limite de validation et d'envoi des dossiers-papier : 2 avril

Consultation, par les candidats, de la réception par les établissements destinataires de leur(s) dossier(s) de candidature : du 6 mai au 9 mai

Phases d'admission : consultation et réponse des candidats :

-> 1<sup>ère</sup> phase : lundi 23 juin 14h (réponse des candidats avant le 27 juin 14h)

-> 2<sup>ème</sup> phase : vendredi 4 juillet 14h (réponse des candidats avant le 8 juillet 14h)

-> 3ème phase : lundi 14 juillet 14h (réponse des candidats avant le 19 juillet 14h)

-> Procédure complémentaire d'admission : samedi 5 juillet 14h

### Pour des informations complémentaires

Numéro vert (ouverture en mars 2014)

Ministère : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid76284/a.p.b.-2014-une-procedure-renovee-et-une-nouvelle-campagne-de-communication.html> [<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid76284/a.p.b.-2014-une-procedure-renovee-et-une-nouvelle-campagne-de-communication.html>]

Université de Poitiers : <http://www.univ-poitiers.fr/> [!]

#### Source

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Dossier de presse, 10 janvier 2014.

[Haut de page \[#retour\]](#)

### **PORTES OUVERTES**

Marronnier du mois de février, les portes ouvertes de l'Université de Poitiers à Niort créent une occasion pour découvrir des formations, des lieux et les équipes du Pôle Universitaire.

Lors de cette journée, les échanges permettent à l'étudiant, non pas de choisir une orientation ou bien une thématique d'étude, mais de choisir un métier pour se construire une carrière professionnelle. Elle complète l'information que les étudiants recherchent sur les sites en ligne (sites des formations, sites spécialisés, classements nationaux et internationaux, réseaux sociaux...). Visiter notre site c'est aussi s'assurer que l'environnement de ses dernières années d'études sera propice à la réussite.

De plus, les portes ouvertes sont aussi l'occasion de rencontrer des salariés qui cherchent un nouveau souffle à leur carrière. Pour eux, il s'agit de vérifier la faisabilité d'une nouvelle orientation professionnelle.

Ainsi, faire l'effort de la rencontre, c'est assurer une vraie validation de son projet professionnel. Etre présent et actif à cette journée c'est notre mission, assurer votre avenir.

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - [webmaster@univ-poitiers.fr](mailto:webmaster@univ-poitiers.fr)